



FLAXWEILER

AVIS

Conformément à l'article 24(1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Flaxweiler a introduit une demande d'autorisation EAU-AUT-24-1180 concernant le forage géothermique de reconnaissance GRT – rue Brill à L-5435 Oberdonven.

Le Collège Echevinal,
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

